



## Traité Chévi'it

### Michna 3 - Chapitre 6

בצלים שירדו עליהם גשמים וצמחו אם היוعلין שלחן שחורים, אסורים; הוריקו, הרי אלו מותרים. רבי חנניה בן אנטיגנוס אומר, אם היו יכולים להיתלש, העליון שלחן אסורים. נגדי כן, מוצאי שביעית, מותרים.

Les oignons sur lesquels il a plu et qui ont germé : si leurs feuilles sont noires, ils sont interdits ; si elles sont jaunes, ils sont permis. Rabbi 'Hanina ben Antignoss dit : si on peut les arracher en tirant sur leurs feuilles, ils sont interdits. De façon analogue, l'année suivant la Chémita, ils sont permis.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)